

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1132

10 juin 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| A.W.T.C. Holdings, African Wood Trading Company Holdings S.A., Luxembourg | 54330 | Globe Star Incorporation S.A., Luxembourg | 54334 |
| Aboukir Maritime S.A., Strassen | 54327 | Gregory Investments Holding S.A., Luxembourg | 54326 |
| Achelia Luxembourg S.A., Luxembourg | 54329 | Hamilton Holding S.A., Luxembourg | 54320 |
| Alerno Holding S.A., Strassen | 54328 | Hibou S.A.H., Luxembourg | 54323 |
| All Seas Company S.A., Luxembourg | 54325 | Honeybee Holding S.A., Luxembourg | 54329 |
| Ambilux S.A.H., Luxembourg | 54318 | Humanitarian World Holding S.A., Luxembourg | 54317 |
| Aryt Holding S.A., Luxembourg | 54291 | I.P.P. Luxembourg S.A., Luxembourg | 54315 |
| Axil S.A., Luxembourg | 54318 | Ibérique de Participations S.A., Strassen | 54324 |
| B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg | 54314 | IM International Models Holding S.A., Luxembourg | 54314 |
| B.M.D. International S.A.H., Luxembourg | 54330 | Imos Holding S.A., Luxembourg | 54331 |
| Banaudi International Holding S.A., Luxembourg | 54320 | Inter Mega S.A.H., Luxembourg | 54334 |
| BDM Technologies Holding S.A., Luxembourg | 54316 | Intersaco S.A.H., Luxembourg | 54312 |
| Beautymed Holding S.A., Luxembourg | 54322 | Investors Trust, S.à r.l., Luxembourg | 54291 |
| Byblos Invest Holding S.A., Luxembourg | 54323 | Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg | 54333 |
| Capital Investissements Europe S.A.H., Luxembourg | 54327 | Lafin S.A., Luxembourg | 54321 |
| Citar-Invest S.A., Luxembourg | 54317 | Lamsteed S.A., Luxembourg | 54335 |
| Clio S.A., Luxembourg | 54334 | Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg | 54331 |
| Corbigny S.A.H., Luxembourg | 54324 | Lion Capital Markets S.A.H., Luxembourg | 54322 |
| Coronas Investment S.A., Luxembourg | 54332 | Mena Holdings S.A., Luxembourg | 54321 |
| Delfas S.A., Luxembourg | 54335 | Mercati S.A., Luxembourg | 54318 |
| Doublet et Cie, S.e.n.c., Luxembourg | 54311 | Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Luxembourg | 54332 |
| E.I.I.G. S.A.H., Luxembourg | 54313 | Minotaurus Finance S.A.H., Luxembourg | 54322 |
| Edvima S.A., Luxembourg | 54316 | Neropro Invest S.A., Luxembourg | 54316 |
| Entreprise Del Col S.A., Luxembourg | 54312 | Omius Holding S.A., Luxembourg | 54323 |
| Espace de Wavre Holding S.A., Luxembourg | 54311 | Ortano Mare Development S.A., Luxembourg | 54290 |
| Exobois Holding S.A., Luxembourg | 54329 | Osiris Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg | 54336 |
| Fertitrust S.A.H., Luxembourg | 54320 | Palmgrove Invest S.A., Luxembourg | 54322 |
| Financial Overseas Investment S.A.H., Luxembourg | 54325 | Parker Holding S.A., Luxembourg | 54313 |
| Financière Balan S.A., Luxembourg | 54327 | Perlmar S.A.H., Luxembourg | 54319 |
| Financière Blandine Holding S.A., Luxembourg | 54320 | Pierra Menta Holding S.A., Luxembourg | 54318 |
| Financière de l'Yser Holding S.A., Luxembourg | 54319 | Pierre Invest Aguesseau S.A., Luxembourg | 54315 |
| Financière V.P.I. S.A., Luxembourg | 54335 | Pierre Invest Poincaré S.A., Luxembourg | 54315 |
| Fly Invest S.A., Luxembourg | 54313 | Pierre Invest S.A., Luxembourg | 54315 |
| Fondeco S.A., Luxembourg | 54321 | Rapin S.A., Luxembourg | 54326 |
| Gefinor S.A.H., Luxembourg | 54328 | Ravago Holding S.A., Luxembourg | 54323 |
| Geronimo S.A.H., Luxembourg | 54312 | Samat S.A.H., Luxembourg | 54312 |
| Globaltex Investissements S.A., Luxembourg | 54330 | Santamaria S.A., Luxembourg | 54328 |
| | | Secuma S.A.H., Luxembourg | 54333 |

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Security Services & Investments S.A., Luxembourg | 54290 | Tradenet Europe S.A., Luxembourg | 54316 |
| Shoe Invest Holding S.A., Luxembourg | 54335 | Translux Participation S.A., Luxembourg | 54326 |
| Sidetex Holding S.A., Luxembourg | 54331 | Unio Holding S.A., Luxembourg | 54331 |
| Sintex Holding S.A., Luxembourg | 54324 | Urtex S.A., Luxembourg | 54314 |
| Sopatex Holding S.A., Luxembourg | 54313 | Vantage Media Group S.A., Luxembourg | 54326 |
| Spring Financial Investment S.A., Luxembourg .. | 54324 | Verdala S.A., Luxembourg | 54325 |
| Stratinvest Holding S.A., Luxembourg | 54311 | Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg ... | 54319 |
| Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg .. | 54333 | Weldpart S.A., Luxembourg | 54336 |
| Synerfin S.A.H., Luxembourg | 54329 | World Invest, Sicav, Luxembourg | 54292 |
| Toyfin S.A., Luxembourg | 54317 | Yernik S.A., Luxembourg | 54336 |

ORTANO MARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 60.154.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 février 2006 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Mme Denise Vervaet, Mme Luisa Demichelis et M. Pierre Schill en tant qu'Administrateurs.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026524/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

SECURITY SERVICES & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.218.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 mars 2006 à 11.00 heures

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg,

- de procéder au remplacement des administrateurs de la société, LUXROYAL MANAGEMENT S.A. et PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l.,

- de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateurs de la société, Monsieur Stéphane Biver et Monsieur Alain Noullet, tous deux avec adresse professionnelle au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011,

- de procéder au remplacement du commissaire aux comptes de la société, EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,

- de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027295/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.601.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029965/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INVESTORS TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 2,000,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.028.

Extract of the unanimous circular resolutions of the Board of Managers dated 5th April 2006

On 5th April 2006, the Board of Managers of the Company has taken the following resolutions:

- to transfer the registered office of the Company to the following address: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st March 2006;
- to appoint DELOITTE S.A., a société anonyme incorporated and existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.895, as auditors of the Company with effect as of 26th January 2006 for an indefinite period of time;
- to appoint Monsieur Robin Sarkar, born on 30th January 1966 in New Delhi, India, residing at 13, rue Dr. Robert Koch, L-8049 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as responsible for the day-to-day management of the Company with effect as of 26th January 2006 for an indefinite period of time.

Luxembourg, 26th April 2006.

INVESTORS TRUST, S.à r.l.

Signature

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 5 avril 2006

En date du 5 avril 2006, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2006;
- de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée et immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 26 janvier 2006 pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Robin Sarkar, né le 30 janvier 1966 à New Delhi en Inde, demeurant à 13, rue Dr. Robert Koch, L-8049 Strassen, Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 26 janvier 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

INVESTORS TRUST, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06338. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041845/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

WORLD INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.181.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of WORLD INVEST (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 35.181), incorporated by a deed of the notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 24th October 1990 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 22nd December 1990, number 477.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Fabian Lambert, private employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs Nathalie Wegnez, private employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Veronica Broggi, private employee, residing professionally at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Extraordinary Resolution to amend the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below in order to submit the Company to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (hereinafter the «Law»):

1) Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The sole objective of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of any kind, money market instruments and other permitted assets referred to in Part I of the Law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the «Law») with the aim of diversifying investment risks and affording its shareholders the result of the management of its assets.

The Company may undertake any measures and carry out any transaction which it may deem useful, to the largest extent permitted under the Law in order to attain its objective.»

2) Amendment of article 14 of the Articles of Incorporation by changing the date of the ordinary general meeting to the third Monday of the month of April instead of the month of May, such change being applicable to the ordinary general meeting to be held in 2007.

3) Amendment of article 23 of the Articles of Incorporation in order to take into consideration the new rules provided for by Chapter 5 of the Law.

4) General update of the Articles of Incorporation.

II. The present meeting was convened by notice containing the agenda sent on April 7, 2006 to registered shareholders and published in the Mémorial and the Luxemburger Wort on April 11 and April 20, 2006.

III. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxy holders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. A quorum of 50% of the outstanding shares in the Fund is required for this meeting and the extraordinary resolution will be passed with a majority of two thirds of the votes expressed at the meeting.

IV. It appears from the attendance list mentioned above, that out of 1,574,695.912 outstanding shares in the Fund, 896,012.081 shares are duly represented at the present meeting.

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the item on the agenda.

Then the meeting, after deliberation takes the following resolution:

Extraordinary resolution

The meeting by 896,009 votes in favour and zero votes against decides to amend the Articles of Incorporation of the Company in order to submit the Company to Part I of the Law in the following manner:

«1. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares, a company in the form of a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name WORLD INVEST.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. It may be dissolved by a decision of the general meeting deliberating as in matters of amendment of the Articles as specified in Article 35 hereunder.

Art. 3. Object. The sole objective of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of any kind, money market instruments and other permitted assets referred to in Part I of the Law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the «Law») with the aim of diversifying investment risks and affording its shareholders the result of the management of its assets.

The Company may undertake any measures and carry out any transaction which it may deem useful, to the largest extent permitted under the Law in order to attain its objective.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City. The Board of Directors may decide that wholly owned subsidiaries, branches or other offices be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities at the registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; however, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg Company.

2. Capital, Variations of capital, Shares

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the total net assets of the different sub-funds of the Company as defined in Article 10 hereof.

The minimum capital of the Company is the equivalent in Swiss francs to the minimum prescribed by the Law.

The Board of Directors is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid-in at any time at the net asset value per share determined in accordance with Article 12 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for, delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different sub-funds and the proceeds of the issuance of shares of each sub-fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in transferable securities, money market instruments or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, or/and with such specific distribution policy or specific sales and redemption charge structure as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each sub-fund. The Board of Directors may further decide to create within each sub-fund one or more classes of shares whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the sub-fund concerned but where a specific sales and redemption charge structure, management charge structure, distribution policy, hedging policy or any other feature is applied to each class.

Art. 6. Variations of capital. The capital of the Company, at any time, is equal to the total of its net assets. It may also be subject to increases resulting from the issue of new shares by the Company, or to decreases following the purchase of shares by the Company as a result of shareholder's requests.

Art. 7. Form of shares. The Company may issue shares in each sub-fund in bearer and/or in registered form. It may also issue fractions of shares for each category (thousands), which shall only have the registered form. If registered shares are issued, shareholders shall receive a confirmation of the shares they hold, unless they decide to receive a certificate.

If bearer shares are issued, certificates shall be issued in the form decided by the Board of Directors. If an owner of shares requests the conversion of his certificates into certificates of a different form, the costs of such operation shall be charged to the requesting shareholder.

If a holder of registered shares requests the issue of more than one certificate for his shares, the cost of such additional certificates shall be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Such signatures may be either manual, or printed, or in facsimile. Alternatively, one of the signatures may be that of a person delegated for this purpose by the Board of Directors; in such case, it must be manual. The Company may issue provisional certificates in the forms as determined periodically by the Board of Directors.

Shares shall only be issued upon acceptance of the subscription. Share certificates shall be delivered only after receipt of the purchase price.

Should there be dividend payments to shareholders these payments shall be made in the following manner: for registered shares payments will be made to the address indicated in the Register of Shareholders, for bearer shares payments shall be made upon presentation of the appropriate dividend coupons.

All shares other than bearer shares, issued by the Company, shall be registered in the Register of Shareholders held by the Company or one or several persons appointed for this purpose by the Company; registration must indicate the name of each holder of registered shares, his residence or domicile elect and the number of registered shares he holds.

Any transfer of registered shares shall be documented in the Register of Shareholders.

The transfer of bearer shares shall be made by delivery of the corresponding bearer share certificate.

Transfer of registered shares shall be made (a) if certificates have been issued, upon presentation to the Company of the certificate(s) representing such shares, together with all other transfer documents required by the Company and (b) if certificates have not been issued, by a written transfer declaration documented in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by their agents with proof of their signatory powers.

Any registered shareholder shall provide the Company with an address to which all communications and other information of the Company may be mailed. This address shall also be documented in the Register of Shareholders.

If a registered shareholder does not indicate an address to the Company, this will be mentioned in the Register of Shareholders, and the address of that shareholder shall be considered as existing at the registered office of the Company or any other address to be fixed periodically by the Company, until another address is indicated by the shareholder. The shareholder may at any time have his address changed in the Register of Shareholders by means of a written declaration sent to the Company at its registered office or such other address as may be fixed by the Company.

If the payment made by a subscriber results in the attribution of fractional shares, the subscriber shall not have a voting right for those fractions but, shall be entitled to a proportional payment of dividends as well as repurchase or liquidation proceeds according to what the Company shall determine regarding the calculation of fractions. Concerning bearer shares, only certificates representing full shares shall be issued.

The Company shall recognize only one shareholder per Company share. In case of indivision or bare ownership and usufruct, the Company shall suspend the exercising of rights deriving from the share(s) concerned until a person shall have been appointed to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries vis-à-vis the Company.

Art. 8. Loss or destruction of share certificates. If any shareholder can prove to the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, in particular in the form of insurance, without prejudice to any other form of guarantee the Company may choose. As soon as a new certificate, which shall be marked as a duplicate, has been issued, the original certificate shall become void.

Damaged or mutilated share certificates may be exchanged by order of the Company. Damaged or mutilated certificates shall be delivered to the Company and cancelled immediately.

The Company may, at its discretion, charge to the shareholder the costs of the duplicate or of a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection to the issuing and registration thereof in the Register or the annulment of the original certificate.

Art. 9. Restrictions on Ownership. The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity, if in the opinion of the Company such holding would present a violation of the laws of the Grand Duchy or abroad, or if as a result thereof the Company may become subject to taxation in countries other than the Grand Duchy or may otherwise be detrimental to the Company. For this purpose, the Company may:

a) refuse the issuance of shares and registration of the transfer of shares, if it appears that such issuance or such transfer would or could result in the attribution of property of the share to a person not authorized to hold shares of the Company;

b) request at any time that a person appearing in the Register of Shareholders, or any other person requesting the registration of a share transfer, to furnish all information and certificates it deems necessary, including and not limited to a sworn declaration in order to determine whether such shares are or shall effectively be owned by a person authorized to hold shares of the Company and

c) proceed in the compulsory repurchase of all the shares, if it appears that a person not authorized to hold shares in the Company, be it individually or jointly with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed to the compulsory repurchase of all or part of such shares, if it appears to the Company that one or several persons are owners of a percentage of shares in the Company which would result in the Company being subject to tax laws or other laws, of jurisdictions other than those of Luxembourg. In such case, it will be processed as follows:

1. The Company shall send a notice (hereafter named «repurchase notice») to the shareholder owning the shares or appearing in the Register of Shareholders as owner of the shares to repurchase; the repurchase notice shall specify the securities to be repurchased, the repurchase price payable and the place where such price is to be paid. The repurchase notice shall be mailed to the shareholder by registered letter addressed to his last known address or such address as entered in the Register of Shareholders. The shareholder concerned shall be bound to present without delay to the Company the certificate(s), if any, representing the shares specified in the repurchase notice. Upon the closure of the offices of the Company on the day specified in the repurchase notice, the shareholder concerned shall cease to be the owner of the shares specified in the repurchase notice; and if the relevant shares are in his name as a holder, such shares shall be barred in the Register of Shareholders; in the case of bearer shares, the certificate(s) representing such shares shall be cancelled in the books of the Company;

2. The price at which the shares specified in the repurchase notice are repurchased (the «repurchase price») shall be equal to the net assets of the shares in the Company, as determined on the day of the repurchase notice according to Article 10 of these Articles;

3. Payment of the repurchase price shall be made in the valuation currency of the concerned sub-fund to the owner of the shares; the amount shall be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the repurchase notice), which will remit the amount to the shareholder concerned against delivery of the certificate(s), if any, representing the shares indicated in the repurchase notice. Immediately after the payment of the price under these conditions, no person interested in the shares mentioned in the repurchase notice is entitled to assert claims on such shares nor exercise any action against the Company or its assets, except the right of a shareholder appearing as the owner of the shares, to receive the amount deposited (without interest) at the bank in exchange for the restitution of the certificate(s), if issued;

4. The exercise by the Company of rights granted in this Article may in no case be challenged or invalidated on the grounds that ownership of the shares in the Company is not sufficiently evidenced for a person by the Company when sending the repurchase notice, under the sole condition that the Company exercises its powers in good faith; and

d) the Company may refuse at any general meeting the voting right of any person not authorized to hold shares in the Company. In particular, the Company may limit or restrict ownership of shares in the Company to any «United States person».

The term «United States person» means any national, citizen or resident of the United States of America or any territory or possession or jurisdiction of the United States, or any person normally residing there (including any estate of any person, or corporations or partnerships formed or organized in the United States). The Board of Directors may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

In addition to the foregoing, the Board of Directors may restrict the issuance and transfer of shares of a class to a class reserved for Institutional Investors within the meaning of Article 129 of the Law («Institutional Investor(s)»). The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board of Directors will convert the relevant shares into shares of a class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board of Directors will refuse to validate any transfer of shares and consequently refuse any transfer of shares to be recorded in the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

3. Net asset value, issue and repurchase of shares, suspension of the determination of the net asset value, issue and repurchase of shares.

Art. 10. Net Asset Value. The net asset value of the shares in each sub-fund of the Company shall be determined periodically by the Company, but in no case less than twice a month, as the Board of Directors shall decide (the day on which the net asset value of the shares is determined is referred to in these Articles as «valuation day»). If the valuation day is a local holiday in the place where the net asset value is determined, the valuation day shall be the following business day.

The net asset value is expressed in the valuation currency of each sub-fund and determined in each sub-fund concerned by dividing the percentage of the total net assets of the Company attributed to such sub-fund by the total number of shares outstanding in that sub-fund on valuation day. The consolidated net assets are expressed in Swiss francs.

The percentage of the total net assets attributable to each sub-fund shall be determined at inception of the Company by the ratio of the number of shares issued in such sub-fund, multiplied by the respective initial issue price; it shall be adjusted subsequently on the basis of the subscriptions and repurchases, respectively in that sub-fund as follows:

at issue or repurchase of shares of one sub-fund of shares, the net assets corresponding to that sub-fund shall be increased by the amount received, respectively decreased by the amount paid out.

Valuation of the net assets in the different sub-funds of the Company shall be made as follows:

1. The assets of the Company shall include:

1. all cash in hand or on receivable or on deposit, including all interest due, but not yet received, as well as accrued interest on such deposits until valuation day;

2. all bills and demand notes and accounts receivable (including results of securities sold insofar as the proceeds have not yet been collected);

3. all securities, units, stocks, shares/units in undertakings for collective investment, bonds, option or subscription rights and other investments and transferable securities owned by the Company;

4. all dividends and distributions receivable by the Company in cash or securities to the extent the Company had knowledge thereon;

5. all interest accrued and not yet received and all interest produced until valuation day on securities owned by the Company, except where such interest is included in the principal amount of such assets;

6. the preliminary expenses of the Company, insofar as they have not yet been amortized;

7. all other assets of any kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets is determined as follows:

a) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses and dividends and interests declared or accrued, but not yet received, shall be deemed to be the full value of such assets, unless it is unlikely that such values be received, in which case the value shall be determined after making such discount as the Company may consider appropriate to reflect the true value of these assets.

b) valuation of securities and/or financial derivative instruments listed on an official exchange or dealt in/on another regulated market, which operates regularly and is recognized and open to the public, is based on the last quotation known in Luxembourg on valuation day and if such security and/or financial derivative instrument is traded on several markets, on the basis of the last available price of the principal market for such security and/or financial derivative instrument; if the last available price is not representative, the valuation shall be based on the probable realization value determined by the Board of Directors with prudence and in good faith.

c) Securities not listed on an exchange or dealt in/on another regulated market, which operates regularly and is recognized and open to the public shall be assessed on the basis of their probable realization value estimated with prudence and in good faith.

d) Securities denominated in a different currency than the applicable currency of a sub-fund are converted into that currency using the latest available exchange rate.

e) Shares or units in open-ended investment funds shall be valued at their last available calculated net asset value.

f) The financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

g) Swaps will be valued at their fair value based on the underlying securities.

h) money market instruments will be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis as determined by the Board of Directors.

i) In the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading, the Board of Directors may adjust the value of any investment or permit some other method of valuation to be used for the assets of the Company if it considers that the circumstances justify that such adjustment or other method of valuation should be adopted to reflect the value of such investments more fairly.

In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board of Directors may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the sales documents of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

1. all loans, bills matured and accounts payable;

2. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment in cash or in kind (including the amount of any unpaid dividends declared by the Company);

3. all reserves, authorized or approved by the Board of Directors, in particular those formed for covering potential depreciation on some of the Company's investments;

4. all other liabilities of the Company of whatever kind and nature, except those represented by the own resources of the Company. In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company, which shall include, without limitation, the formation expenses and those of subsequent modifications of the Articles, the remuneration and expenses of its directors, managers and officers, including their insurance coverage, fees and expenses payable to its investment advisers, managers, accountants, custodians and correspondents, domiciliary agents, paying agents or other agents and employees of the Company, as well as permanent representatives of the Company in the countries where the Company is subject to registration, the expenses for legal assistance and for auditing of the annual accounts of the Company, the costs of promoting, printing and publishing of the sales documents for the shares, printing costs of annual and interim financial reports, the costs of the shareholder meetings and of the Board of Directors, reasonable travelling costs of directors and managers, the directors' fees, the costs of registration, all taxes and duties charged by government and stock exchange authorities, the costs of publication of the issue and repurchase price as well as any other operating expenses, including the financial costs, bank or brokerage charges incurred in purchase or sale of assets or otherwise, as well as any other administrative charges in relation with the activities of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a prorata temporis basis;

5. with respect to third parties, the Company represents one and the same legal entity and all liabilities shall be binding upon the Company as a whole, irrespective of the sub-fund these liabilities are attributed to. The assets, liabilities, charges and expenses which are not attributable to a particular sub-fund, shall be attributed to all the sub-funds in equal proportions or, as long as justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets.

III. Each share being repurchased by the Company is considered as an issued and existing share until the close of business on the valuation day applicable to the repurchase of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as of the close of business on such day until the relevant price is paid.

Each share to be issued by the Company in accordance with subscription requests received shall be considered as having been issued as of the close of business on the valuation day of its issue price and such price shall be considered as an amount to be received by the Company until the Company has received it.

IV. Insofar as possible, each investment or disinvestment made by the Company up until valuation day shall be taken into account.

Art. 11. Issue, repurchase and conversion of shares. At any time, the Board of Directors is authorized to issue supplementary fully paid-in shares at the respective price of the net asset value of the specific sub-fund, in conformity with Article 10 of these Articles, plus any front load commissions as described in the sales documents, without reserving a preferential right to subscription to existing shareholders.

Any remuneration of agents intervening in the sale of shares shall be paid by these commissions. The price so determined shall be due, at the latest, five business days after the date of determination of the applicable net asset value.

The Board of Directors may delegate any director duly authorized or any manager of the Company, or any other person duly authorized to carry out the duty of accepting subscriptions.

Subscriptions of new shares shall, under penalty of being null and void, be fully paid up and the shares issued shall have the same right to interest and dividends as the shares existing on the issue day.

Any shareholder is entitled at any time and without limitation to have all or part of his shares repurchased by the Company. The repurchase price shall be paid, at the latest, eight business days after the date of the net asset value determination of the assets and shall be equal to the net assets of the shares such as it has been determined according to the provisions of Article 10 hereabove, minus a possible repurchase commission such as described in the sales documents of the Company. Any repurchase request shall be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company in Luxembourg or any other legal entity delegated by the Company for the repurchase of shares. Insofar as certificates were issued, the request must be accompanied by the regular share certificate(s) and sufficient evidence of transfer, in the case that the shares were transferred. Shares repurchased by the Company shall be cancelled.

Any shareholder is entitled to ask for all or part of his shares to be converted into the shares of other sub-funds at a price equal to the respective net asset value of the shares as determined according to the provisions of Article 10 hereabove. Any conversion request shall be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company in Luxembourg or any other legal entity delegated by the Company for the conversion of shares. The conversion request is to be accompanied, as applicable, by a bearer certificate containing all coupons not yet fallen due, or a duly

completed transfer form, or any other document confirming the transfer. The conversion will be carried out free of charge within four banking days of the valuation date.

The Board of Directors shall lay down such restrictions, as it deems necessary as to the frequency of conversions and may subject conversions to the payment of costs insofar as these costs are determined in a reasonable way.

Subscription, repurchase and conversion requests shall be received at the desks of the institutions appointed for this purpose by the Board of Directors.

If the requests for repurchase and/or conversion received for any sub-fund for any specific valuation day exceed a certain amount or percentage of the net asset value of such sub-fund, such amount or percentage being fixed by the board of directors from time to time and disclosed in the sales documents of the Company, the board of directors may defer such repurchase and/or conversion requests to be carried forward for realisation on the next following applicable valuation day.

Art. 12. Suspension of the calculation of the net asset value, and of the issue, conversion and repurchase of shares. The Board of Directors is authorized to temporarily suspend the calculation of the net asset value of one or more sub-funds of the Company, as well as the issue, conversion and repurchase of shares:

- a) during any period when any of the principal markets or stock exchanges, on which a substantial part of the investments of the Company is quoted from time to time, is closed for periods other than regular holidays, or when trading on such markets is subject to major restrictions, or suspended;
- b) when a political, economic, military, monetary, social situation, or any event of force majeure beyond the responsibility or the influence of the Company, makes the disposal of its assets impossible under reasonable and normal conditions, without being seriously prejudicial to the interests of the shareholders;
- c) in case of any disruption of the communication networks usually used to determine the value of any of the investments of the Company, or the current price on any market or stock exchange;
- d) when, owing to restrictions on exchange or capital movements, transactions for account of the Company become impracticable, or when purchase or sales transactions involving the assets of the Company cannot be executed at normal exchange rates;
- e) as soon as a general meeting is called to propose the dissolution of the Company.

Under exceptional circumstances liable to negatively affect the interests of the shareholders, or in case of repurchase requests exceeding 10% of the net assets of any sub-fund, the Board of Directors of the Company shall reserve the right to determine the value of a share only after having carried out the sale of the securities necessary to have the indispensable cash for the relevant sub-fund.

In such case, subscription, conversion and repurchase requests outstanding shall be treated on the basis of the net value thus calculated. Subscribers and shareholders offering shares for repurchase or conversion shall be notified about the suspension of the net asset value determination.

Suspension of the net asset value calculation shall be published by all appropriate means, if it protracts itself beyond a certain limit.

Pending subscription, conversion and repurchase requests may be withdrawn in writing insofar as notification thereon be received by the Company before the end of the suspension. Pending subscriptions, repurchases and conversions shall be taken into consideration on the first valuation day immediately following the end of the suspension.

4. General meetings

Art. 13. General meetings. The general meeting of shareholders, when duly constituted, shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, perform and ratify any acts relative to the transactions of the Company.

Art. 14. Ordinary General Meeting. The ordinary general meeting of shareholders is held in conformity with Luxembourg law in Luxembourg, at the registered office of the Company or in any other place in Luxembourg specified in the convening notice, on the third Monday of the month of May at 10.30 a.m. and, from the year 2007, on the third Monday of the month of April at 10.30 a.m. If such a day is a bank holiday, the ordinary general meeting shall be held on the next following banking business day. The ordinary general meeting of shareholders may be held abroad if the Board of Directors decides at its discretion that exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such time and place as specified in the convening notices.

Art. 15. Holding of the meeting. Prescriptions of quorum and terms prescribed by law shall rule convening notices and the holding of the meetings of the Company, unless otherwise stipulated in these Articles.

Each share is entitled to one vote, irrespective of the sub-fund it belongs to, except if the restrictions as described in these Articles come to bear. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a proxy in writing, by telegram, telex or facsimile to another person. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority of the duly convened shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Moreover, the shareholders of each sub-fund convene in a separate general meeting deliberating and deciding under quorum and majority requirements as governed by the law then in force on the following points:

1. appropriation of the annual profit balance in each sub-fund;
2. in the cases provided in Article 35 of the Articles.

Art. 16. Convening of general meetings. Shareholders shall meet upon the calling of a general assembly meeting by the Board of Directors. A notice setting forth the agenda shall be sent at least 8 days prior to the meeting to each registered shareholder at the address indicated in the Register of Shareholders. To the extent required by law, the notice shall moreover be published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» of Luxembourg and in a Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

5. Administration and management of the company

Art. 17. Administration. The Company shall be administered by a Board of Directors which shall be composed of a minimum of 3 members; the members of the Board of Directors do not need to be shareholders of the Company.

Art. 18. Duration of office of the directors, renewal of the appointment of the Board of Directors. The directors shall be elected by the annual general meeting for a period of one year; however, a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, a director to temporarily fill the duties attached to the office having become vacant until the next meeting of shareholders.

Art. 19. Bureau of the Board. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also appoint a secretary who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as of the meetings of shareholders.

Art. 20. Meetings and proceedings of the Board. The Board of Directors shall meet upon call of the chairman or 2 members at the place indicated in the convening notice. The chairman of the Board of Directors shall preside all meetings of shareholders and all meetings of the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director by majority vote or, if no director is present, any other person to assume the attendance at such general meetings and board meetings.

The Board of Directors shall from time to time appoint the managers and officers of the Company, including a general manager and, as the case may be, deputy general managers, deputy secretaries and other managers and officers whose duties are deemed necessary for the operation of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Managers and officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated in the Articles, the managers and officers appointed shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 3 days prior to the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and motives of such circumstances shall be set forth in the convening notice. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail of each director.

A separate notice shall not be required for individual meetings of the Board of Directors, held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or e-mail another director as his proxy.

The directors may not bind the Company by their individual signature, unless they are expressly so authorized in a resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may deliberate and validly act only if a majority of the directors are present or represented at the meeting. Decisions may be taken with a majority of votes of the directors present or represented.

A director may attend, and be considered as being present at, a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other, provided that the vote be confirmed in writing.

The directors acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram and facsimile transmission. The date of the decision contemplated by these resolutions shall be the latest signature date.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs in furtherance to the objectives of the Company and the pursuit of the general policy of its management to individuals or legal entities who need not be members of the Board of Directors.

Art. 21. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore of the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the secretary or any 2 directors, or any other person appointed by the Board of Directors.

Art. 22. Commitment of the Company towards third parties. The Company shall be bound by the signature of two directors or that of one director or signatory authorized for this purpose, or by the signature of any other person, on whom the Board of Directors has conferred special powers. Subject to authorization by the general meeting, the Board may delegate the daily management and affairs of the Company to one of its members.

Art. 23. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors, in application of the principle of risk diversification, determines the general policy of the management and the investment policy, as well as the guidelines to be followed in the administration of the Company.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company in accordance with Part I of the Law.

The Board of Directors may decide that the investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in/on a regulated market as defined by the Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a member state of the European Union which is regulated, operated regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognized and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of the issue include an undertaking that an application will be made for admission to official listing on any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of Directors of the Company may decide to invest under the principle of risk-diversification up to 100% of the total net assets of each sub-fund of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any member state of the European Union, its local authorities, a non-member state of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company or public international bodies of which one or more of member states of the European Union are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision the relevant class of shares must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of such sub-funds' total net assets.

The Board of Directors may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of Directors may decide that investments of the Company be made so as to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark, is published in an appropriate manner and is clearly disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of Directors will not invest more than 10% of the total net assets of a sub-fund in units of undertakings for collective investments as defined in article 41 (1) e) of the Law unless otherwise provided specifically for a sub-fund in the sales documents of the Company.

Art. 24. Interest. No contract or other transaction between the Company and any other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the Company have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that they serve as directors, associates, managers, signatories or employees thereto.

Any director, manager, officer, employee or signatory of the Company, who serves as a director, manager, officer, employee or signatory to a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of such affiliation, be prevented from deliberating, voting or acting upon any matters with respect to such contracts or other business.

In the event that any director, manager or officer has a personal interest in any transaction of the Company, such director, manager or officer of the Company shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction; such transaction and such director's, manager's, or officer's personal interest therein shall be reported to the next successive meeting of shareholders.

The term «personal interest» as used in the preceding sentence shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the BANCA ARNER Group or any other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion unless such interest is considered as conflicting under the applicable laws and regulations.

Art. 25. Indemnification. The Company may indemnify any director, manager or officer, his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a director, manager or officer of the Company or for having been, at the request of the Company, a director, manager or officer of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out of court settlement, indemnification shall be provided only if the Company is advised by counsel that the director, manager or officer concerned did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the director, manager or officer may be entitled.

Art. 26. Directors' fees. As remuneration for their activities, the general meeting may allocate to the directors a fixed annual sum as directors' fees, the amount of which shall be considered as part of the general operating expenses of the Company and which is apportioned between the directors at their discretion.

Moreover, the directors may be reimbursed for expenses incurred for the Company to the extent that they be deemed reasonable.

The remuneration of the chairman and of the secretary of the Board of Directors and that of the general manager(s) and officer(s) are determined by the Board of Directors.

Art. 27. Custodian Bank. The Company shall sign a Custodian Agreement with a bank authorized to act as custodian according to Luxembourg law (the «Custodian Bank»). All securities and cash of the Company shall be held by or by order of the Custodian Bank which shall assume with respect to the Company and its shareholders the responsibilities provided for by the Law.

In the event that the Custodian Bank wishes to withdraw from the agreement, the Board of Directors shall take the necessary steps to appoint another bank to act as custodian bank in replacement of the resigning Custodian Bank. The latter shall continue to act as Custodian Bank until the new bank is appointed to take its place, in accordance with these provisions.

5. Auditors

Art. 28. Authorized Independent Auditor. Business of the Company as well as its financial situation, including in particular the keeping of the accounts, shall be supervised by an independent auditor who shall carry out his duties as required by the Law.

The independent auditor shall be appointed by the general meeting of the shareholders. The independent auditor in office may be revoked in accordance with the laws in force.

6. Annual accounts

Art. 29. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 30. Profit balance. As a rule, income and capital gains are capitalized.

The Board of Directors may propose to the general meeting of shareholders the distribution of a cash dividend within the limits of the Law. It may also propose a distribution of additional stock in the Company. The Board of Directors may approve the payment of interim dividends for the past or the current financial year while respecting the legal provisions applicable.

Dividends not claimed within 5 years after having been declared shall foreclose for the beneficiaries and fall to the Company.

7. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution. The Board of Directors may at any moment and for any reason whatsoever propose the dissolution and liquidation of the Company to an extraordinary general meeting.

The issue of new shares and the repurchase by the Company of shares from holders as presented for repurchase shall cease on the day of publication of the convening notice for the general meeting in which the dissolution and the liquidation of the Company are proposed.

Moreover, the Board of Directors may decide the dissolution of any sub-fund and the repurchase of all the shares in that sub-fund if the valuation of the net assets of any one sub-fund falls below CHF 2,000,000.- or its exchange value in other currencies during a period of 3 months minimum.

Art. 32. Liquidation. In the event of the winding up of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be individuals or legal entities and who shall have been appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds in each sub-fund shall be distributed to the holders of shares proportionally with respect to the number of shares they hold in the relevant sub-fund. Amounts not claimed by shareholders at the close of liquidation shall be deposited with the «Caisse des Consignations» in Luxembourg.

Failing their being claimed before expiration of the prescription period (30 years), these amounts can no longer be withdrawn.

Art. 33. Liquidation and merger of sub-funds and or classes. The Board of Directors may decide on the liquidation of one or several sub-funds and/or classes if important changes in the political or economic situation would, in the opinion of the Board of Directors, make this decision necessary and, on the other hand, in the event that circumstances as described in Art. 31 of the present articles of incorporation should arise. Unless otherwise decided by the Board of Directors, the Company may, up until the execution of the decision to liquidate, continue to redeem the shares of the sub-fund for which liquidation was decided.

For such redemptions, the company shall take as a basis the net asset value as established to account for the liquidation costs, but without deduction of a redemption fee or any commission. The activated costs of incorporation are to be fully amortized as soon as the decision to liquidate has been taken. The liquidation proceeds shall be distributed to each shareholder in proportion to the number of shares held. Amounts not claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of the liquidation of one or several sub-fund(s) /classes shall be kept in deposit with the Custodian Bank for a period not exceeding 6 months as from that date. After that, such assets shall be deposited with the «Caisse des Consignations» in Luxembourg.

In case of important changes in the political or economic situation which would influence the management of one or several sub-funds, or if the amount of the net assets is no longer sufficient or does not allow to carry out an adequate management, the Board of Directors may also decide on the closing of one or several sub-funds through a merger with one or several other sub-funds in the Company (merger).

During a minimum period of one month as from the date of publication of the decision to merge, the shareholders of the sub-fund(s)/classes concerned may request the repurchase of their shares free of charge. At the expiration of this period, the decision to merge shall be binding on all the shareholders who have not taken advantage of the aforementioned possibility.

The relevant decisions of the Board of Directors are made public in the same way as the financial notices.

Art. 34. Expenses defrayed by the Company. The Company shall bear its formation costs, including the costs for the preparation and printing of the sales prospectus, notary fees, registration costs with administrative and stock exchange authorities, the costs for printing certificates and all other expenses in relation with its incorporation and the launching of the Company.

Sub-funds will bear their own launch, liquidation and restructuring costs.

These costs may be amortized over a period not exceeding its first 5 financial years.

The Company shall bear all operating costs, such as provided in Article 10, paragraph 4.

Art. 35. Amendment of the Articles. These Articles may be modified at a time and place as the general meeting of shareholders shall decide, subject to the quorum and voting requirements provided by Luxembourg law.

Any modification affecting the rights of shareholders of any one sub-fund of shares shall moreover be subject to the same quorum and majority requirements for the relevant sub-funds.

Art. 36. General provisions. For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société WORLD INVEST, (ci-après la «société»), Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 35.181) constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, résidant à Luxembourg, en date du 24 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 22 décembre 1990, n° 477.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabian Lambert, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Nathalie Wegnez, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Madame Veronica Broggi, employée privée, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Résolution extraordinaire pour modifier les statuts par ajout ou modification des dispositions énoncées ci-dessous pour soumettre la société à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci-après la «Loi»).

1) Modification de l'article 3 des statuts de manière à lire ce qui suit:

«L'objet exclusif de la société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi.»

2) Modification de l'article 14 des statuts en changeant la date de l'assemblée générale ordinaire du troisième lundi du mois de mai au troisième lundi du mois d'avril, ce changement étant applicable pour l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

3) Modification de l'article 23 des statuts afin de prendre en considération les nouvelles règles prévues par le Chapitre 5 de la Loi.

3) Actualisation générale des statuts.

II. La présente assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé par courrier aux actionnaires nominatifs le 7 avril 2006 et publié dans le Mémorial et le Luxemburger Wort les 11 et 20 avril 2006.

III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. La présente assemblée requiert un quorum de 50% des actions en circulation de la Société et la résolution extraordinaire sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés à la présente assemblée.

V. Que des 1.574.695,912 actions en circulation de la Société, 896.012,081 étaient représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les points à l'ordre du jour.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Résolution extraordinaire

L'assemblée, par 896.009 votes favorables et zéro votes contre décide de modifier les statuts de la société afin de soumettre la société à la Partie I de la Loi de la manière suivante:

«1. Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination WORLD INVEST.

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts ainsi qu'il est précisé à l'article 35 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. Le conseil d'administration peut décider de créer des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

2. Capital, Variations de capital, Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la société est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments de la société tels que définis par l'article 10 des présents statuts.

Le capital minimum de la société est l'équivalent du minimum prescrit par la Loi.

Le conseil d'administration est autorisé, sans limite, à émettre d'autres actions libérables entièrement, à tout moment, à la valeur nette d'inventaire par action déterminée conformément à l'article 12 ci-dessous sans pouvoir réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Le conseil d'administration peut déléguer à un administrateur ou à une entité légale dûment autorisés de la société, ou à toute autre personne autorisée, la mission d'accepter les souscriptions, de délivrer et de recevoir le paiement pour ces nouvelles actions. Ces actions peuvent, à la discrétion du conseil d'administration, être émises dans différents compartiments et le produit d'émission de ces actions devra être investi conformément à l'article 3 ci-dessus dans des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à certains types spécifiques de titres ou de titres de créances et/ou avec une politique de distribution spécifique, ou une structure de commissions de souscription et de rachat spécifique, tels que le conseil d'administration peut déterminer pour chacun des compartiments. Le conseil d'administration peut, en outre, décider de créer à l'intérieur de chaque compartiment une ou plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront communément investis conformément à la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné mais pour lesquelles les structures des commissions de souscription ou de rachat, les structures des commissions de gestion, des politiques de distribution, politiques de couverture ou toute autre caractéristique pourraient s'appliquer.

Art. 6. Variations du capital. Le montant du capital de la société est égal à tout moment à ses actifs nets. Il est également susceptible d'augmentations résultant de l'émission par la société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

Art. 7. Forme des actions. La société pourra émettre des actions de chaque compartiment sous forme nominative et/ou au porteur. Elle pourra également émettre des fractions d'actions (millièmes) qui pourront être de forme nominative ou au porteur.

La société pourra, en outre, à l'intérieur de chaque compartiment, émettre différents types d'actions destinées soit au public, soit à des investisseurs institutionnels selon les modalités de lancement décidées par le conseil d'administration.

Quelque soit le type d'actions souscrites, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionnariat, à moins qu'il ne décide de recevoir des certificats.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'attribution de droits sur des fractions d'actions, le souscripteur n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction, mais aura droit, dans la mesure que la société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes, du produit de rachat ou de liquidation.

En cas d'émission d'actions au porteur fractionnées, une confirmation de souscription sera émise. En cas de demande de livraison d'actions au porteur ou nominatives, seuls des certificats représentatifs d'actions entières pourront être émis, la fraction d'action étant automatiquement présentée au remboursement et le solde remboursé à l'actionnaire.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange lui sera mis à charge.

Si un porteur d'actions nominatives désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le tout de ces certificats additionnels pourra être émis à charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription. Les certificats d'actions ne seront livrés qu'après réception du prix d'achat.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires: pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la société, seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'actions au porteur correspondant.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la société et (b) s'il n'a pas été émis de certificats par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la société à son siège social, ou à telle adresse qui pourra être fixée par la société.

La société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la société.

Art. 8. Perte ou destruction des certificats d'actions. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la société et annulés sur-le-champ.

La société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 9. Limitations à la propriété d'actions. Le conseil d'administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la société par toute personne physique ou morale si la société estime que cette propriété entraîne une violation de la loi au Grand-Duché ou à l'étranger, peut impliquer que la société soit sujette à imposition dans un pays autre que le Grand-Duché ou peut d'une autre manière être préjudiciable à la société.

A cet effet, la société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, incluant notamment une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la société et

c) procéder au rachat forcé de toutes les actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la société ou procéder au rachat forcé de tout ou d'une partie des actions, s'il apparaît à la société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la société d'une manière à rendre applicables à la société des lois fiscales ou autres, de juridictions autres que le Luxembourg. Dans ce cas, la procédure est la suivante:

1. la société enverra un avis (appelé ci-après l'avis de rachat) à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, l'avis de rachat spécifiera les titres à ra-

cheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. Un avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la société sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; et s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé en tant que titulaire de ces actions du registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la société;

2. le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le prix de rachat) sera égal à la valeur nette des actions de la société, valeur déterminée conformément à l'article 10 des présents statuts au jour de l'avis de rachat;

3. le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise d'expression du compartiment au propriétaire de ces actions; le prix sera déposé par la société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), qui remettra le paiement à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat.

Dès après le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis;

4. l'exercice, par la société, des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalide pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne que ne l'avait admis la société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la société exerce des pouvoirs de bonne foi; et

d) la société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir les actions de la société.

Notamment, la Sicav pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la société par tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», signifiera tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y compris la succession de toute personne, sociétés de capitaux ou de personnes y constituées ou organisées). Le conseil d'administration peut, de temps à autre, modifier ou clarifier cette définition.

En complément de ce qui précède, le conseil d'administration peut limiter l'émission et le transfert d'actions d'un compartiment ou d'une classe aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi («Investisseur(s) Institutionnel(s)»).

Le conseil d'administration peut, discrétionnairement, suspendre l'acceptation d'une demande de souscription pour des actions d'un compartiment ou d'une classe réservé(e) aux Investisseurs Institutionnels jusqu'au moment où la société aura reçu une preuve suffisante que le demandeur est un Investisseur Institutionnel. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions d'un compartiment ou d'une classe réservé(e) aux Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le conseil d'administration peut convertir les actions en question en actions d'un compartiment ou d'une classe non réservé(e) aux Investisseurs Institutionnels (pourvu qu'il existe un compartiment ou une classe avec des caractéristiques similaires) ou racheter impérativement les actions en question, conformément aux dispositions prévues dans le présent article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et en conséquence refusera d'inscrire un transfert d'actions dans le registre des actions dans des circonstances où ce transfert mènerait à une situation où des actions d'un compartiment ou d'une classe réservé(e) à des Investisseurs Institutionnels seraient, après ce transfert, détenues par une personne qui n'est pas un Investisseur Institutionnel. En sus de toute responsabilité sous n'importe quel loi, chaque actionnaire n'étant pas un Investisseur Institutionnel, détenant des actions d'une classe ou sous-classe réservée aux Investisseurs Institutionnels, tiendra quitte et indemne la société, le conseil d'administration, les autres actionnaires du compartiment ou de la classe en question et les représentants de la société pour tout dommage, pertes et frais découlant ou connexes à cette détention si l'actionnaire en question a fourni une documentation prêtant à confusion ou fausses ou s'il avait fait des déclarations prêtant confusion ou fausse pour obtenir à tort le statut d'Investisseur Institutionnel ou s'il a manqué d'informer la société de la perte de ce statut.

3. Valeur de l'actif net, émissions et rachats des actions, suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions

Art. 10. Valeur de l'actif net. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la société sera déterminée périodiquement par la société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire de chaque type d'actions est désigné dans les présents statuts comme jour d'évaluation). Si le jour d'évaluation est un jour férié (légal ou bancaire) à Luxembourg, le jour d'évaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

La valeur de l'actif net est exprimée dans la devise d'expression de chaque compartiment et est déterminée pour chaque type d'actions en divisant le pourcentage des actifs nets attribués à ce type d'actions par le nombre total des actions du type d'actions concerné en circulation à la date d'évaluation. La devise de consolidation de la Sicav est le franc suisse.

Le pourcentage de l'actif net global attribuable à chaque type d'actions est déterminé au démarrage de la société sur base du nombre d'actions de chaque type émises dans ce compartiment, multiplié par le prix d'émission initial respectif et sera ajusté ultérieurement sur base des souscriptions/rachats au titre de ce compartiment comme suit:

lors de l'émission ou du rachat d'un type d'actions, l'actif net correspondant sera augmenté du montant reçu, respectivement diminué du montant payé.

L'évaluation des actifs nets des différents compartiments de la société se fera de la façon suivante:

I. Les actifs de la société comprendront:

1. toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt, y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour d'évaluation;
2. tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
3. tous les titres, parts, actions, obligations, parts/actions dans des organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la société;
4. tous les dividendes et distributions à recevoir par la société en espèces ou en titres dans la mesure où la société en avait connaissance;
5. tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour d'évaluation par les titres qui sont la propriété de la société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
6. les frais d'établissement de la société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
7. tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

- a. La valeur de ces espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée, dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b. L'évaluation de toute valeur et/ou de tout instrument financier dérivé admis(e) à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur et/ou cet instrument financier dérivé est traité(e) sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur et/ou cet instrument financier dérivé; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi.
- c. Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.
- d. Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur base du dernier cours de change disponible.
- e. Des actions ou des parts dans des organismes de placement de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire calculée et disponible.
- f. Les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale plus tous intérêts échus ou sur la base de leurs coûts amortis, tel que déterminés par le conseil d'administration.
- g. Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé seront évalués en accord avec les pratiques du marché.
- h. Les swap seront évalués à leur fair value basée sur les titres sous-jacents.
- i. Dans le cas où les méthodes de calcul ci-dessus sont inappropriées ou induisent en erreur, le conseil d'administration peut ajuster la valeur de tout investissement ou permettre qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée pour les avoirs de la société s'il considère que les circonstances justifient que cet ajustement ou d'autres méthodes d'évaluation soient adoptées afin que la valeur des investissements soit reflétée plus correctement.

Dans les circonstances où les intérêts de la société ou de ses actionnaires le justifient (afin d'éviter, par exemple, les pratiques de market timing), le conseil d'administration peut prendre les mesures appropriées telles que l'application de la méthode fair value afin d'ajuster la valeur des avoirs de la société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la société.

II. Les engagements de la société comprendront notamment

1. tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
2. toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la société mais non encore payés);
3. toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la société;
4. tous autres engagements de la société, de quelque nature qu'ils soient, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, la rémunération et les frais des administrateurs et agents de la société, y compris leur couverture d'assurance, les commissions et frais payables aux conseillers en investissements, gestionnaires, comptables, dépositaires et agents correspondants, agents domiciliataires, agents administratifs, agents de transfert, agents payeurs ou autres mandataires et employés de la société, ainsi qu'aux représentants permanents de la société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et de révision des comptes annuels de la société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais de tenue des assemblées d'actionnaires et de réunions du conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais de déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y com-

pris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tous autres frais en relation avec la société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

5. Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

III. Chaque action de la société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix n'en soit payé, considéré comme engagement de la société.

Chaque action à émettre par la société en conformité avec des demandes de souscription revues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme montant dû à la société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle.

IV. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la société jusqu'au jour d'évaluation.

Art. 11. Emissions, rachats et conversions des actions. Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre, à l'intérieur de chaque compartiment, des actions supplémentaires de chaque type entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire respective par type d'actions, déterminé en accord avec l'article 10 des présents statuts, augmenté par les commissions d'émissions fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable dans la devise du compartiment au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable a été déterminée.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la société. Le prix de rachat sera payé dans la devise du compartiment au plus tard huit jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur nette d'inventaire des avoirs et sera égal à la valeur nette des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 10 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par les documents de vente de la société. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée par la société pour le rachat des actions. Pour autant que des certificats aient été émis, la demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel.

Les actions rachetées par la société sont annulées.

Chaque actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment. Toutefois, une conversion vers un compartiment ou un type d'actions réservés aux seuls investisseurs institutionnels ne peut être demandée que par des investisseurs se qualifiant en tant que tels. Au cas où des actions seraient souscrites par des investisseurs non qualifiés d'investisseurs institutionnels, le conseil d'administration aura la faculté de convertir ces actions automatiquement en actions du type réservé au public, tout en informant par écrit l'investisseur concerné.

La conversion des actions se fera à un prix égal aux valeurs nettes d'inventaires respectives des actions concernées déterminées conformément à l'article 10 ci-dessus. Toute demande de conversion devra être présentée par l'actionnaire, par écrit, au siège social de la société à Luxembourg ou auprès de toute autre entité légale à qui la société a délégué cette mission. La demande de conversion devra être accompagnée, le cas échéant, du certificat émis pour les titres au porteur, auquel devront être attachées les coupons non échus, ou une demande de transfert dûment complétée ou tout autre document confirmant le transfert. La conversion sera effectuée, sans frais, dans les quatre jours bancaires ouvrables suivant la date d'évaluation applicable.

Le conseil d'administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement de frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion sont reçues aux guichets des établissements désignés à cet effet par le conseil d'administration.

Si les demandes de rachat et/ou conversion reçues pour un compartiment pour être traitées à un jour d'évaluation donné excèdent un certain montant ou pourcentage de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment fixé par le conseil d'administration de temps à autre et mentionné dans les documents de vente de la société, le conseil d'administration pourra différer ces demandes de rachat et/ou de conversion afin qu'elles soient traitées au prochain jour d'évaluation applicable.

Art. 12. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions. Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments de la société, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions des actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le marché principal ou la bourse de valeurs où une portion substantielle des investissements de la société à un moment donné est cotée, se trouve fermé,

sauf pour les jours de fermeture habituels, ou toute période pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendues;

b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la société, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

c) pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

d) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

e) dès la convocation à une assemblée au cours de laquelle la dissolution de la société sera proposée.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de rachat et de conversion supérieures à 10% des actifs nets d'un compartiment, le conseil d'administration de la société se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent.

Dans ce cas, les souscriptions et les demandes de rachat et de conversion en instance d'exécution seront traitées sur base de la valeur nette ainsi calculée.

Les souscripteurs et actionnaires offrant des actions au rachat et à la conversion seront avisés de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera publiée par tous les moyens appropriés, si la durée dépasse une certaine limite.

Les souscriptions et les demandes de rachat et de conversion en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit revue par la société avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions, rachats et conversions en suspens seront pris en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.

4. Assemblées générales

Art. 13. Généralités. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.30 heures et, à partir de l'année 2007, le troisième lundi du mois d'avril à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 15. Fonctionnement de l'assemblée. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action entière donne droit à une voix, quelque soit le type auquel elle appartient, sauf les restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire. Cette procuration demeurera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'elle ne soit révoquée spécifiquement.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment sont constitués en assemblée générale séparée, délibérant et décidant aux conditions de présence et de majorité de la manière déterminée par la loi alors en vigueur et pour les matières ne nécessitant pas de modification des statuts, dont notamment l'affectation du solde bénéficiaire annuel de leur compartiment.

Art. 16. Convocation à l'assemblée générale. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par lettre, au moins 8 jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera.

5. Administration et direction de la société

Art. 17. Administration. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Art. 18. Durée des fonctions des administrateurs, renouvellement du conseil. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période de un an; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 19. Bureau du conseil. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, ainsi que des assemblées des actionnaires.

Art. 20. Réunions et délibérations du conseil. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à moins que cette convocation ne prévoit la tenue des débats par voie de télé/vidéoconférence.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité un autre administrateur, ou, lorsqu'aucun administrateur n'est présent à l'assemblée générale, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la société, dont un directeur général, éventuellement des directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints et autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions sont jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribuées par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 3 jours avant l'heure prévue pour la réunion, la télé/vidéoconférence, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure, un mode et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou e-mail une autre personne comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront engager la société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si une majorité des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Un administrateur peut assister, et être considéré comme présent, à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou autre équipement de télécommunication qui permet aux personnes participantes de s'entendre et de se parler, pourvu que le vote soit confirmé par écrit.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et exécutoires, que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télex, télécopieur ou moyens analogues. La date de la décision contenue dans ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de l'objet de la société et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président de la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs, ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Art. 22. Engagements de la société vis-à-vis des tiers. La société sera engagée par la signature de deux administrateurs ou par celle d'un directeur ou fondé de pouvoir autorisé à cet effet, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration. Sous réserve de l'autorisation de l'assemblée, le conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un de ses membres.

Art. 23. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la diversification des risques, détermine l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la société.

Le conseil d'administration peut aussi déterminer les restrictions applicables aux investissements de la société conformément à la Partie I de la Loi.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la société seront faits (i) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi, (ii) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un état membre de l'Union Européenne qui est réglementé, fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public, (iii) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire cotés à une bourse reconnue dans tout autre pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, Australie, de l'Asie, de l'Océanie, des Continents Américains d'Amérique et de l'Afrique ou négociés sur un autre marché réglementé dans les pays visés ci-dessus, pourvu que ce marché fonctionne régulièrement, soit reconnu et soit ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire récemment émis à condition que les termes de l'émission prévoient qu'une demande d'admission à une des bourses ou des autres marchés organisés visés ci-dessus soit effectuée et à condition que cette cotation soit obtenue dans un délai d'un an à partir de l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres valeurs, instruments ou autres avoirs dans la limite des restric-

tions telles que prévues par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements en vigueur et telles que mentionnées dans les documents de vente de la société.

Le conseil d'administration de la société peut décider d'investir, suivant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets de chaque compartiment de la société dans différents valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, un état non-membre de l'Union Européenne, tel qu'accepté par l'autorité de surveillance de Luxembourg et tel que mentionné dans les documents de vente de la société ou par des organismes internationaux à caractère public dont fait partie un ou plusieurs états membres de l'Union Européenne, étant entendu que si la société entend faire usage de cette disposition, le compartiment respectif doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% des avoirs de ce compartiment.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la société seront effectués dans des instruments financiers dérivés, y compris des instruments équivalents en liquidité, négociés sur un marché réglementé au sens de la Loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sous réserve que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments couverts par l'Article 41 (1) de la Loi, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises étrangères, dans lesquels la société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tels que mentionnés dans les documents de vente de la société.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la société seront effectués de manière à répliquer des indices d'actions et/ou d'obligations dans la mesure autorisée par la Loi sous réserve que l'indice en question soit reconnu et ait une composition suffisamment diversifiée, soit une référence adéquate et soit clairement mentionné dans les documents de vente de la société.

Le conseil d'administration investira au maximum 10% des avoirs nets d'un compartiment dans des parts d'organismes de placement collectif tels que définis à l'article 41 (1) e) de la Loi, à moins qu'il n'en soit défini autrement pour un compartiment dans les documents de vente de la société.

Art. 24. Intérêt. Aucun contrat, ni aucune transaction que la société conclut avec d'autres sociétés ou firmes ne peuvent être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, secrétaires, directeurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, secrétaires, directeurs, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé de droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait directement ou indirectement, un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport doit être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'applique pas aux relations ni aux intérêts qui peuvent exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe BANCA ARNER ou avec d'autres sociétés ou entités juridiques qui seront déterminées souverainement par le conseil d'administration à moins que cet intérêt ne soit considéré comme conflictuel par les lois et réglementations applicables.

Art. 25. Indemnisation. La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil; que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'excluera pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 26. Allocations au conseil. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, au titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société et qui est réparti à la discrétion du conseil entre ses membres.

En outre, les administrateurs peuvent être défrayés des dépenses engagées pour la société dans la mesure où celles-ci sont jugées raisonnables.

La rémunération du président ou secrétaire du conseil d'administration et celle du ou des directeurs généraux et fondés de pouvoir sont déterminés par le conseil.

Art. 27. Banque dépositaire. La société a conclu une convention de dépôt avec une banque autorisée à exercer l'activité bancaire selon la loi luxembourgeoise (la Banque Dépositaire). Toutes les valeurs mobilières et liquidités de la société seront détenues en principe par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire qui assumera ses fonctions face à la société et ses actionnaires conformément à la Loi.

Au cas où la Banque Dépositaire désirerait se retirer de la convention, le conseil d'administration fera le nécessaire pour désigner une autre banque pour agir en tant que Banque Dépositaire et le conseil d'administration nommera cette banque aux fonctions de Banque Dépositaire à la place de la Banque Dépositaire démissionnaire.

Les administrateurs ne révoqueront pas la Banque Dépositaire jusqu'à ce qu'une autre Banque Dépositaire ait été nommée en accord avec les présentes dispositions pour agir à sa place.

6. Réviseur d'entreprises

Art. 28. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur indépendant qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur indépendant sera désigné par l'assemblée générale.

Le réviseur indépendant en fonction peut être révoqué conformément au droit en vigueur.

6. Comptes annuels

Art. 29. Exercice social. L'exercice social de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 30. Solde bénéficiaire. En principe, les revenus et gains en capital seront capitalisés.

Le conseil d'administration pourra proposer à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende en espèces dans les limites de la Loi. Il pourra également proposer la distribution gratuite de nouveaux titres de la société. Le conseil d'administration pourra décider pour chaque compartiment le paiement d'acomptes sur dividendes de l'exercice échu ou en cours dans le respect des prescriptions légales.

Les dividendes qui ne seront pas réclamés dans les cinq années qui suivent la date de leur mise en paiement seront forclos pour les bénéficiaires et reviendront à la société.

7. Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution. Le conseil d'administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la dissolution et la liquidation de la société.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la société d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation de la société.

Art. 32. Liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué aux détenteurs d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription (30 ans), les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Art. 33. Liquidation et fusion des compartiments. Le conseil d'administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si d'une part, des changements importants de la situation politique ou économique rendaient, dans l'esprit du conseil d'administration, cette décision nécessaire et, d'autre part, au cas où la valeur nette d'inventaire d'un compartiment serait inférieure à l'équivalent de CHF 2.000.000,- pendant une période d'au moins six mois. Sauf décision contraire du conseil d'administration, la société pourra, en attendant la mise en exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du compartiment dont la liquidation est décidée.

Pour ces rachats, la société se basera sur la valeur nette d'inventaire qui sera établie de façon à tenir compte des frais de liquidation, mais sans déduction d'une commission de rachat ou d'une quelconque autre retenue. Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise. Le produit de liquidation sera distribué à chaque actionnaire au prorata du nombre d'actions détenues.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou leurs ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la banque dépositaire durant une période n'excédant pas six mois à compter de cette date. Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

En cas de changements importants de la situation politique ou économique influençant la gestion d'un ou de plusieurs compartiments ou au cas où le montant des actifs nets n'est plus suffisant ou ne permet plus d'y opérer une gestion adéquate, le conseil d'administration peut également décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments par rapport à un ou plusieurs autres compartiments de la société (fusion).

Pendant une période minimale de un mois à compter de la date de publication de la décision de fusion, les actionnaires du ou des compartiments concernés peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions. A l'expiration de cette période, la décision relative à la fusion engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité prémentionnée.

Les décisions du conseil d'administration y relatives feront l'objet d'une publication comme pour les avis financiers.

Art. 34. Frais à charge de la société. La société supporte ses frais de premier établissement, en ce compris les frais de préparation et d'impression du prospectus, les frais notariaux, les frais d'introduction auprès des autorités administratives et boursières, les frais d'impression des certificats et tous autres frais en relation avec la constitution et le lancement de la société. En outre, les frais liés au lancement, à la liquidation ou à la restructuration d'un compartiment seront supportés par le compartiment concerné.

Les compartiments supportent leurs propres frais de création, liquidation ou restructuration.

Ces frais pourront être amortis sur une période n'excédant pas les cinq premiers exercices sociaux. La société prend à sa charge tous ses frais d'exploitation tels que prévus à l'article 10, sub 4.

Art. 35. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu décidés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un compartiment d'actions par rapport à ceux des autres compartiments sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces compartiments d'actions.

Art. 36. Dispositions générales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qui en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: F. Lambert, N. Wegnez, V. Broggi, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(044505/230/1231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

DOUBLET ET CIE, Société en nom collectif.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 97.637.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
tenue le 28 février à 11.00 heures au siège social*

Transfert du siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Associé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026563/817/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

ESPACE DE WAVRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.087.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour ESPACE DE WAVRE HOLDING, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027111/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 24.254.

—
Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du jeudi 29 juin 2006 à 10.30 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

I (02649/780/17)

INTERSACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2006 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02174/534/14)

Le Conseil d'Administration.

GERONIMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.693.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juin 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02175/534/14)

Le Conseil d'Administration.

SAMAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.282.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juin 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02176/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ENTREPRISE DEL COL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, avenue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 43.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 juillet 2006 à 11.00 heures devant Maître Joseph Elvinger à Luxembourg au 15, Côte d'Eich, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social
2. Divers.

I (03044/312/13)

Le Conseil d'Administration.

54313

E.I.I.G. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02177/534/15)

Le Conseil d'Administration.

PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 juin 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (02864/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SOPATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.421.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03096/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FLY INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.406.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

I (02956/696/16)

Le Conseil d'Administration.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 69.953.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02957/696/16)

Le Conseil d'Administration.

URTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 98.016.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03059/010/17)

Le Conseil d'Administration.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.896.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le jeudi 29 juin 2006 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03073/693/20)

Le Conseil d'Administration.

54315

PIERRE INVEST AGUESSEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.993.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02958/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PIERRE INVEST POINCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02959/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PIERRE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02960/506/15)

Le Conseil d'Administration.

I.P.P. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 77.310.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02961/506/15)

Le Conseil d'Administration.

54316

BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.794.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le jeudi 29 juin 2006 à 9.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03072/693/20)

Le Conseil d'Administration.

EDVIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 85.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02962/506/16)

Le Conseil d'Administration.

TRADENET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 79.814.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02963/506/16)

Le Conseil d'Administration.

NEROPRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.084.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

54317

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02964/506/16)

Le Conseil d'Administration.

CITAR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.271.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02965/506/15)

Le Conseil d'Administration.

HUMANITARIAN WORLD HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 33.003.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 28 juin 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02986/546/17)

Le Conseil d'Administration.

TOYFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.174.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2005 ainsi que du rapport de la personne chargée du contrôle des comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice;
4. Décharge aux organes de la société;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (03086/755/20)

Le Conseil d'Administration.

54318

AXIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 105.255.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02966/506/15)

Le Conseil d'Administration.

AMBILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.114.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 12 juillet 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 12 juillet 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

I (03002/534/16)

Le Conseil d'Administration.

PIERRA MENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.672.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03058/010/17)

Le Conseil d'Administration.

MERCATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.015.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03060/010/17)

Le Conseil d'Administration.

VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.989.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03061/010/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.986.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03062/010/17)

Le Conseil d'Administration.

PERLMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 19 juin 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02670/000/20)

Le Conseil d'Administration.

54320

FERTITRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.025.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans le local de la BANQUE BEMO S.A., 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 30 juin 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2005.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de résultat de la société au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice 2005.
4. Election d'un nouveau conseil d'administration.
5. Examen des différentes participations et garanties.
6. Divers.

I (03071/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.947.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination statutaire
5. Divers.

I (03087/795/15)

Le Conseil d'Administration.

HAMILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 8.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 2006 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03090/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.114.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants

5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission

6. Divers

I (03088/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FONDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultat au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (03089/795/17)

Le Conseil d'Administration.

LAFIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.258.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the Anticipated

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 30, 2006 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
6. Miscellaneous

I (03091/795/17)

The Board of Directors.

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.273.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on the 22nd June, 2006 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor on the financial statements as at December 31, 2005.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2005 and allocation of the result.
3. Discharge to be granted to the Directors and Statutory Auditor.
4. Election of the Directors, Commissaire and an independent external auditor.
5. Approval of the delegation to the chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
6. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office of the Company.

II (02785/755/20)

The Board of Directors.

LION CAPITAL MARKETS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.869.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 30th, 2006* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31st, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (03092/795/16)

The Board of Directors.

MINOTAURUS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.881.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *29 juin 2006* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03093/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PALMGROVE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03094/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BEAUTYMED HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.865.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *20. Juni 2006* um 14.00 Uhr, in Luxembourg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

II (02165/534/15)

Der Verwaltungsrat.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Rapport de gestion consolidé et rapport du réviseur pour les comptes au 31 décembre 2005
4. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005
5. Décharge aux Administrateurs, au Commissaire aux comptes et au Réviseur d'Entreprises
6. Fixation d'une limite au montant total des garanties accordées par RAVAGO S.A.
7. Divers

I (03095/795/17)

Le Conseil d'Administration.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 juin 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (02166/534/15)

Le Conseil d'Administration.

OMIUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.037.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02418/000/16)

Le Conseil d'Administration.

BYBLOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on June 20, 2006 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the year ending December 31, 2005.
2. Approval of the balance-sheet and of the profit and loss statement as at December 31, 2005, and appropriation of the net profit realised in 2005.

3. Discharge to be given to the Directors and the Statutory Auditor for carrying out their duties in 2005.
4. Renewal for three years of the mandate of the Statutory Auditor, SEMAAN GHOLAM & CO., Beirut.
5. Miscellaneous.

II (02420/000/17)

The Board of Directors.

CORBIGNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.866.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2006 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (02539/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02540/000/16)

Le Conseil d'Administration.

IBERIQUE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02696/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.314.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02541/000/16)

Le Conseil d'Administration.

VERDALA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.910.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *June 19, 2006* at 16.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
4. Resignation of the Directors and discharge to be given.
5. Nomination of new Directors.
6. Miscellaneous.

II (02542/000/17)

The Board of Directors.

FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.333.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2006* à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02550/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ALL SEAS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.787.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2006* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02644/010/17)

Le Conseil d'Administration.

VANTAGE MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02645/010/17)

Le Conseil d'Administration.

GREGORY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02646/010/18)

Le Conseil d'Administration.

TRANSLUX PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02647/010/17)

Le Conseil d'Administration.

RAPIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.939.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02648/010/17)

*Le Conseil d'Administration.***CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02666/010/17)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. approbation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02667/010/17)

*Le Conseil d'Administration.***ABOUKIR MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.126.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 20 juin 2006 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (02697/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

54328

ALERNO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 8.773.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 20 juin 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02698/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 avril 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02723/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on the 22nd June 2006 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

1. Unconsolidated financial statements as at December 31, 2005:
 - Submission of the Reports of the Board of Directors and the Commissaire on the unconsolidated financial statements as at December 31, 2005.
 - Submission and approval of unconsolidated financial statements as at December 31, 2005 and allocation of the result,
2. Consolidated financial statements as at December 31, 2005:
 - Submission of Report of the Board of Directors and Report of the independent external auditors on the consolidated financial statements as at December 31, 2005,
 - Submission and approval of the consolidated financial statements as at December 31, 2005
3. Discharge to be granted to the Directors, Commissaire and the independent external auditors.
4. Statutory elections.
5. Renewal of the authorisation to the Board to buy and sell the shares of the Company on the following conditions:
 - Quantity: Up to 10% of the outstanding shares,
 - Price per share: minimum USD 8,- and maximum USD 13,-
 - Duration: 18 months
6. Authorisation to the Board to delegate to the Chairman the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
7. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (02787/755/30)

The Board of Directors.

SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 26, 2006* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Postponed Annual General Meeting of April 26, 2006 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02725/795/14)

The Board of Directors.

ACHELIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.057.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *21 juin 2006* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02762/755/19)

Le Conseil d'Administration.

EXOBOIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.486.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi *19 juin 2006* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

II (02792/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 14.148.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *19 juin 2006* à 18.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

54330

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02791/000/20)

Le Conseil d'Administration.

A.W.T.C. HOLDINGS, AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.131.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le lundi 19 juin 2006 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

II (02793/000/16)

Le Conseil d'Administration.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02795/696/16)

Le Conseil d'Administration.

B.M.D. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.796.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02814/755/17)

Le Conseil d'Administration.

54331

UNIO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 81.268.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 19 juin 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

II (02815/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 27.597.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 19 juin 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (02816/000/18)

Le Conseil d'Administration.

IMOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 58.869.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 19 juin 2006 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

II (02817/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.488.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 19 juin 2006 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

54332

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

II (02818/000/17)

Le Conseil d'Administration.

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2010 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.317.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office at Aerogolf Center, 1A Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, at 11.00 a.m. on *20 June 2006* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors's and Auditors' reports and to adopt the financial statements for the year ended 31 December 2005.
2. To approve the payment of dividends for the year ended 31 December 2005 and to authorise the Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 31 December 2005.
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 December 2005.
4. To re-elect Mr James Charrington, Mr Robert Fairbairn, Mr Frank P Le Feuvre, Mr Emilio Novela Berlin, Mr Geoffrey Radcliffe and Mr Jean-Claude Wolter as Directors.
5. To approve the remuneration of the Directors.
6. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors.
7. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the holders of Bearer Shares must deposit their shares not later than 13 June 2006 either at the registered office of the Company, or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relative Deposit Receipt (which may be obtained from the registered office of the Company) must be forwarded to the registered office of the Company to arrive no later than 16 June 2006. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof;
- shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 16 June 2006 close of business. Proxy forms for Registered Shareholders can be obtained from the registered office. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

4 April 2006

II (02840/755/38)

The Board of Directors.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.975.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *21 juin 2006* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02882/795/14)

Le Conseil d'Administration.

54333

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.644.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02848/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SECUMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.179.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes.
6. Divers

II (02851/322/17)

Le Conseil d'Administration.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders are hereby convened to an

ORDINARY GENERAL MEETING

To be held on 21 June 2006 at 9.30 a.m. with the following agenda (note that the Company will be in liquidation on the date of this meeting, subject to the extraordinary general meeting of the shareholders of 19 June 2006 having resolved to put the Company into liquidation):

Agenda:

1. Acknowledgement and acceptance of the proposal of the Board of Directors to hold the annual general meeting of the shareholders of the Company in respect of the financial year ended on 26 February 2006 on 21 June 2006 at 9.30 a.m. rather than on the Company's statutory date specified in article 18.1 of the Company's articles of association, and discharge (quitus) to the members of the Board of Directors of the Company and the liquidators in respect thereof.
2. Presentation to the meeting of (i) the report of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company in respect of the annual accounts of the Company as per 26 February 2006 and of (ii) the report of the Board of Directors and the Independent Auditor of the Company in respect of the consolidated annual accounts of the Company as per 26 February 2006.
3. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the annual accounts and allocation of the results in respect of the financial year ended on 26 February 2006.
4. Approval of the consolidated balance sheet, the consolidated profit and loss accounts and the notes to the consolidated annual accounts, for the financial year ended on 26 February 2006.

5. Discharge (quitus) to the members of the Board of Directors, the Statutory Auditor and the Independent Auditor of the Company for the exercise of their respective mandates for, and in connection with, the financial year ended on 26 February 2006.
6. Presentation of the liquidation accounts and the liquidation report (rapport de liquidation) prepared by the liquidators of the Company.
7. Appointment of the liquidation auditor of the Company (commissaire à la liquidation) and
8. Determination of the closing date of the liquidation of the Company.

The shareholders are hereby informed that (i) a quorum of 50% of all the outstanding shares of the Company, (ii) a quorum of 60% of the outstanding Series A Preference Shares and (iii) a quorum of 60% of the outstanding Series B Shares shall have to be represented at the meeting and that resolutions shall be passed by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

II (02873/5499/36)

By order of the Board of Directors.

GLOBE STAR INCORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.439.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *19 juin 2006* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02852/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.669.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 juin 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (02881/795/17)

Le Conseil d'Administration.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 juin 2006* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02885/795/15)

Le Conseil d'Administration.

54335

DELFA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.557.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 21, 2006* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
6. Miscellaneous.

II (02883/795/16)

The Board of Directors.

FINANCIERE V.P.I., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.377.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 juin 2006* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (02884/795/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMSTEED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.662.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 juin 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (02886/795/17)

Le Conseil d'Administration.

SHOE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.787.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 juin 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

54336

4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (02890/795/17)

Le Conseil d'Administration.

WELDPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02891/795/14)

Le Conseil d'Administration.

YERNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2006 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (02892/795/17)

Le Conseil d'Administration.

OSIRIS PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre Aspelt.
R. C. Luxembourg B 85.005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 2 janvier 2006

Le Conseil de Gérance a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet au 2 janvier 2006, le siège social de la Société au 11, rue Pierre Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026569/817/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.